

Le management vertical et méprisant ?

Encore très insatisfaisant!

A l'initiative de la Direction, un groupe de travail, nommé "Repenser la mixité au sein de l'antenne" a été mis en place au sujet des modalités d'organisation de l'antenne mixte de BESANCON.

D'après la Direction, le but était de "trouver un équilibre optimal pour favoriser une harmonie de fonctionnement évitant tout déséquilibre ou friction au sein du service et encourageant une véritable cohésion autour des bonnes pratiques collectives mais aussi de "restructurer l'intervention en milieu ouvert et en milieu fermé pour optimiser la coordination des équipes, assurant ainsi une prise en charge continue et fluidifiée des personnes."

Quatre séances ont été organisées entre janvier et avril 2024 et ont amené le groupe de travail à présenter à l'équipe différentes modalités d'organisation lors de la réunion de service du 13/05/2024.

Suite à cette présentation, <u>la direction a imposé un vote à l'équipe CPIP de l'ALIP de BESANCON</u>, par un e-mail du 22/05/2024, concernant cinq propositions :

- 1) Une équipe dédiée MF de 6 ETP
- 2) Externalisation totale de l'accueil arrivant avec une équipe dédiée de 6 à 8 CPIP MO
- 3) Externalisation totale de l'accueil arrivant, réalisé par tous les CPIP MO
- 4) Mutualisation de l'accueil arrivant par tous les CPIP (MO et MF)
- 5) Externalisation de l'accueil arrivant certains jours (par les CPIP MO lundi et vendredi)

Ce vote a été clôturé le 03/06/2024. Les résultats ont été portés à la connaissance des CPIP par e-mail de la direction du 07/06/2024 :

- 1) Une équipe dédiée MF de 6 ETP: 18
- 2) Externalisation totale de l'accueil arrivant avec une équipe dédiée de 6 à 8 CPIP MO : 5





- 3) Externalisation totale de l'accueil arrivant, réalisé par tous les CPIP MO : 4
- 4) Mutualisation de l'accueil arrivant par tous les CPIP (MO et MF) : 14
- 5) Externalisation de l'accueil arrivant certains jours (par les CPIP MO lundi et vendredi) : 2

Pour autant, lors du CSA du 26/06/2024, <u>le DFSPIP a rejeté la proposition d'une équipe</u> dédiée en milieu fermé de 7 CPIP. Ce positionnement a été motivé par un manque de ressources humaines, qui conduirait à un mode d'organisation instable et non pérenne.

Finalement, un nouvel agent contractuel est arrivé le 01/10/2024, <u>alors même qu'aucun</u> <u>poste n'a été ouvert à la CAP de mobilité des agents titulaires.</u> Sans concertation de l'équipe ni prise en considération du vote, il a été acté que ce nouvel agent soit affecté sur l'antenne milieu ouvert de BESANCON (e-mail de la direction du 26/09/24).

Les représentants du personnel SNEPAP-FSU ont questionné Monsieur le DFSPIP à ce sujet par e-mail du 27/09/2024, en lui rappelant que 6 CPIP sont positionnés sur la maison d'arrêt de BESANCON avec <u>un équivalent de 5.6 temps plein</u>.

A ce jour, aucune réponse n'a été apportée, démontrant le mépris de notre direction pour le dialogue social, pour les questions d'organisation de service permettant d'améliorer les conditions de vie au travail des agents et plus globalement pour les questions en lien avec les risques psycho-sociaux.

La section locale du SNEPAP FSU dénonce l'absence de respect pour les résultats d'un vote dont la direction est pourtant à l'origine et déplore qu'une fois de plus, les décisions soient prises en verticalité et en dépit d'un mal-être au travail dénoncé depuis plusieurs mois. L'opacité des décisions prises en matière d'organisation de la mixité, rendue possible en l'absence de critères posés et pourtant sollicités encore une fois par les représentants du personnel SNEPAP-FSU lors du dernier CSA du 26/06/2024, ne feront qu'augmenter le sentiment d'incompréhension, de mépris et d'épuisement professionnel au sein de l'ALIP de BESANCON.





